

Lepuix

Les élus préparent le plan de réhabilitation de la carrière

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont abordé divers dossiers dont la remise en état de la carrière fermée depuis 2019. Une partie sera reboisée, une autre proposée aux activités économiques. les élus ont aussi voté des subventions aux associations.

Jean Bernard Marsot a tenu son conseil municipal de rentrée. Plusieurs sujets à l'ordre du jour dont le devenir de la carrière et les subventions aux associations.

Un siècle d'exploitation

Pendant plus de 100 ans, la carrière a été exploitée, mais sa fermeture fin 2019 a été la conséquence d'une perte de rentabilité et seule la carrière de Rougemont-le-Château, appartenant au même groupe a maintenu son activité. Dès 2020, il était annoncé la création d'un dossier de réhabilitation du site et de sécurisation. Un plan de remise en état a été



Le site de la carrière, actuellement fermé, sera sécurisé et réaménagé. Photo Alain Fendeler

soumis aux élus qui se sont prononcés favorablement.

La partie d'exploitation sera reboisée et la partie basse serait libre pour l'accueil d'une éventuelle activité économique, « encore faudra-t-il trouver une

entreprise intéressée », souligne un élu.

Matériaux gratuits

Le maire rappelle que la commune qui bénéficiait de matériaux gratuits extrait de la car-

rière, continue par convention à en bénéficier par le biais du site de Rougemont-le-Château, tout comme les habitants de Lepuix. Les particuliers qui ont des besoins peuvent prendre un bon à la mairie, mais le trans-

port est à leur charge. Nepashésiter à se renseigner auprès du secrétariat de mairie.

Subventions aux associations

Dix neuf subventions sont attribuées pour un montant total de 12 195 €. Deux associations extérieures à la commune, l'AHPSV (association pour l'histoire du patrimoine) et la Croix Rouge et 16 associations communales ou ayant plusieurs adhérents habitant la commune sont concernées. L'AAPPMA percevra 900 €; l'association du temps libre, 950 €; le ski club La Haute Savoureuse, 935 €; le football club Giro-Lepuix, 1750 €; le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves, chacun 1 050 €; la Jeanne d'Arc 1650 €; le club de l'amitié, 860 €; la raquette Môtieuse, 850 €; Lepuix-Gym, 610 €. Les autres clubs recevront entre 110 et 300 € chacun.

En fin de séance, le maire informe que le recensement de la population se fera entre le 21 janvier et le 20 février 2027.